mines-énergie la cgt Retraités 63

ENERGIES 63

février 2023

Syndicat des I E G - Section Marcel Paul

Agents en inactivité, veuves et retraité(e)s du Puy de Dôme

La Mère des batailles

Nous vivons une période où le système économique mondialisé sous la domination des plus riches atteint ses limites. La recherche du profit maximal comme moteur des sociétés, avec la prédation que cela induit sur les humains et sur la planète, se heurte à la prise de conscience que l'espèce humaine ne sortira pas indemne de cette course folle. Pour autant la plupart des gouvernements poursuit cette trajectoire sans tenir compte des alertes répétées des peuples, des scientifiques et de la nature elle-même. Les dommages humains et environnementaux sont considérables.

Les biens communs gagnés de longues luttes sont visés dans ce pillage qui ne laisse rien échapper à la soif de profit. C'est notamment le cas en France des services publics et de la protection sociale héritée de la résistance. La Sécurité sociale est sans cesse attaquée au nom des finances publiques, alors que ces mêmes finances alimentent depuis longtemps les profits des plus grosses sociétés. Ce qui est en route est la baisse des dépenses sociales dont celles pour les retraites et, comme pour l'assurance maladie, la recherche de transferts vers les assurances privées à la charge exclusive des salariés.

Place de Jaude le 19 janvier 2023

C'est alors qu'avec des conditions de travail dégradées la coupe est pleine. Une très large majorité de la population s'affirme opposée au dernier avatar de la casse de notre système de retraite par répartition. Et la mobilisation est telle qu'elle pourrait conduire non seulement à l'échec de la réforme mais aussi ouvrir la voie d'un nouveau financement qui permettrait l'amélioration du système existant.

C'est en ce sens que la bataille des retraites représente la possibilité d'inverser le sens de la marche de notre société pour de nouvelles conquêtes pour le monde du travail, par un autre partage des richesses, en s'appuyant sur de nouveaux services publics et sur la participation démocratique des salariés à la gestion des entreprises.

La participation des retraités au mouvement social ne relève pas seulement de la solidarité intergénérations, pour nos enfants et petits enfants, il s'agit aussi de préserver et d'améliorer notre patrimoine social, issue du statut des IEG menacé par cette réforme.

Sur les pages suivantes :

L'équilibre financier du régime par répartition est-il menacé ?
Qu'en est-il des autres pays européens ?
La réforme est-elle juste et responsable ?
Retraite minimale à 1200 € ?
Qu'en est-il dans les IEG ?
Propositions CGT

L'équilibre financier du régime par répartition est-il menacé ?

Le poids de l'intox, la réalité des chiffres

Les Chiffres sont souvent des outils de manipulation de l'opinion publique.
Ainsi les perspectives tracées par le Conseil d'Orientation des Retraites (COR) sont analysées de manière très sélectives par le gvt pour dramatiser une situation et justifier la réforme.
Les exercices excédentaires de 2021 et 2022 (respectivement 900 M€ et 3,2Md€) sont rarement évoqués. Si toujours selon le COR "*De 2022 à 2032, la situation financière du système de retraite se détériorerait avec un déficit allant de -0,5 point de PIB à -0,8 point de PIB en fonction de la convention et du scénario retenu*" on note la prudence du propos. Le COR reconnait que le déficit est temporaire avec, à terme, un retour à l'équilibre
L'obsession du gouvernement à traiter le dossier retraite uniquement en contraignant les dépenses vise à inscrire les solutions dans un cadre de régression sociale. Même si le scénario du déficit de 12 milliards d'euros en 2027 retenu par le gouvernement était avéré, une hausse de 0,8 point de cotisation suffirait à le combler. 5% d'augmentation des salaires dans le privé = 9 milliards de cotisations supplémentaires pour la branche retraites.
La rigueur de la réforme n'a d'égal que la générosité des politiques publiques en direction des entreprises.
Ainsi les 157 milliards d'euros annuels d'aides publiques aux entreprises (8Md€ supplémentaires prévus en 2023), représentent 13 fois le déficit annoncé des retraités.
D'autres part l'ensemble des régimes de retraite ont constitué des réserves (plus de 200 Md€ selon le COR), si elles sont mobilisables dans des conditions particulières elles peuvent permettre de lisser les effets démographiques de certaines classes d'âges issues du papy-boom.

La réforme est-elle juste et responsable ?

Le sens aigu de la justice et de la responsabilité, selon Macron et son gouvernement, consiste à faire en sorte que personne n'échappe à ce recul de société qui nous ferait faire un bond en arrière vers les années 70, tous régimes confondus.

• Avec la fixation à 64 ans ce sont 2 années de travail supplémentaires pour tous et dès 2027 la génération de 1965 serait touchée par l'allongement à 43 années de cotisation pour pouvoir obtenir une retraite complète.

• Le système qui ouvre la possibilité aux salariés de partir plus tôt, à condition d'avoir suffisamment de points, a été torpillé sous le 1e mandat de Macron : 4 critères sur les 10 de prévus ont disparus (agents chimiques, manutention de charges, postures pénibles et vibrations)
• L'accès au 1er emploi est en moyenne nationale de 22 ans et 7 mois donc les salariés devront, en moyenne, travailler jusqu'à 65,7 ans pour obtenir une pension complète.

• Actuellement, près de la moitié des seniors ne sont plus en emploi lorsqu'ils prennent leur retraite ce qui prolongera de 2 ans une période de précarité due au chômage et donc produira inévitablement une baisse du montant des pensions

• Idem pour les femmes dont on sait qu'elles sont détentrices des plus bas salaires et des carrières hachées, elles sont majoritaires dans les emplois à temps partiel.

• Les cadres partent en moyenne à 63 ans et les années d'études souvent plus longues réduisent d'autant la capacité d'atteindre les 64 ans avec 43 années de cotisations

• Notons aussi que les salariés du privé ont un régime complémentaire (AGIRC-ARCO) qui les obligent à travailler une année supplémentaire sous peine de subir abattement de -10 %. Donc même en ayant validé 43 annuités à 64 ans ils devront partir à 65 ans pour une retraite complète.

Tous ces exemples nous amènent à conclure que **cette réforme va conduire en réalité à une baisse du niveau des pensions** sauf à vouloir travailler bien au-delà des 64 ans. **Et c'est l'objectif du gouvernement qui ouvre ainsi la voie à l'implantation de systèmes de pensions complémentaires privées pour ceux qui pourront se les payer. C'est un passage vers la mise en cause du système par répartition.**

Et la retraite minimale à 1200 € ?

Outre le fait qu'elle ne serait attribuée que dans le cas de carrière complète, cette annonce ressemble donc à un bel emballage avec un contenu peu brillant. En effet 70 % des personnes vivant avec moins de 1000 € de pension ont des carrières incomplètes. Sur les 5, 7 millions de retraités seuls 2 millions auraient droit à une revalorisation.

Qu'en est-il dans les IEG ?

La suppression des régimes spéciaux c'est d'abord éliminer les régimes socialement avancés qui pourraient servir d'exemple. Concernant leur financement Bruno Lemaire ministre de l'économie annonçait lui-même ***« Sur les régimes spéciaux, effectivement, c'est d'abord et avant tout un problème d'équité, beaucoup plus qu'un sujet financier »*** On voit que chez nos ministres l'équité signifie nivellement par le bas.

SUPPRIMER LE REGIME SPECIAL DES IEG, C'EST "TUER"LE STATUT DES IEG

Cette clause du grand père consiste à sortir du régime les nouveaux embauchés Mais il est impensable de faire cohabiter deux régimes. L'histoire nous a déjà démontré ce que ça a donné dans d'autres branches professionnelles.

D'une part, c'est complètement injuste pour les nouveaux embauchés, qui devront effectuer les mêmes tâches que leurs collègues mais avec un régime différent
Et d'autre part, c'est la mort assurée de notre statut. **Il est évident que cela aura de lourdes conséquences pour les agents et pensionnés actuels des IEG**. L'équilibre entre cotisants actifs et retraités va rapidement se dégrader. Ce sera un prétexte pour les employeurs pour remettre en cause les dispositifs statutaires. Nous sommes tous impactés par cette réforme, clause du grand-père ou pas. Le statut des IEG et ses régimes spéciaux de retraite (CNIEG) et de sécurité sociale (CAMIEG) sont la juste contribution sociale due aux agents qui assurent le service public de l'énergie 365 jours par an, 24 heures sur 24, par tous les temps, pour la Nation et les usagers. Ils sont financés, au-delà du régime général, par une sur cotisation des employeurs, soit par la redistribution des richesses créées comme le revendique la CGT. Là encore, sous-couvert de soi-disant « équité », on supprimerait ce régime pionnier, qui prend en compte la pénibilité avec des anticipations de départ, pour « tirer » tout le monde vers le bas.

Les retraités sont-ils concernés ?

Ils le sont complètement. En effet, la suppression de la CNIEG élément constitutif du Statut National est une atteinte de plus à celui-ci. Pour les retraités des IEG, la CNIEG est un élément statutaire essentiel.
De plus, les enfants et petits-enfants seront directement impactés, les retraités le seront donc inévitablement.
La CNIEG verse les pensions d'avance le premier jour ouvré du mois, c'est ce qu'on appelle « le terme à échoir ». Avec le régime général, il y aura application du « terme échu » c'est-à-dire versement de la pension un mois après.

La CNIEG, est-ce seulement les pensions ?

La CNIEG c'est bien sûr les pensions mais pas que, il s'en faut.
Elle gère aussi les pensions de réversion (veuves ou veufs), les indemnités liées à l'invalidité et aux décès, aux accidents du travail, aux maladies professionnelles et diverses prestations familiales.
Elle valide également le droit au « tarif agent » des pensionnés.
Avec la disparition de la CNIEG qu'en sera-t-il de toutes ces prestations ?

La suppression de la CNIEG est-elle justifiée ?

Absolument pas. Les situations financières et structurelles ne posent aucun problème.
Notre régime spécial des IEG ne coûte rien à l'Etat, car de par son montage financier, il est obligatoirement au moins en équilibre.
D'ailleurs, il contribue actuellement à aider d'autres

régimes dont les agriculteurs, les commerçants, les mineurs…
La démarche de suppression est donc purement idéologique.

Les régimes spéciaux ont été maintenus en 1945 dans la perspective que le régime général, en cours de création, rejoigne le même niveau de protection.

Qu'en est-il des autres pays européens ?

Si l'âge légal de départ en retraite est généralement plus élevé dans les autres pays d'Europe, des conditions particulières s'appliquent tant sur des critères de sexe, de durée de cotisation, que de départs anticipés. Ainsi, les femmes partent plus tôt en retraite en Autriche, Croatie, Lituanie, Pologne, République Tchèque, Roumanie et Suisse. Cela varie de 1 an à 4 ans d'écart. La durée de cotisation de l'Allemagne est de 45 ans contre 40 ans au Portugal et en Grèce.

Ces disparités éclairent sur les conséquences de la réforme si elle était appliquée, une relation se dessine entre les conditions de départ et le taux de pauvreté des retraités. Plus les critères se durcissent, plus la pauvreté menace car il devient de plus en plus difficile de solder une carrière complète avec les conséquences que l'on imagine sur le niveau de pension.

La pauvreté menace en moyenne 16,8 % des plus de 65 ans dans l'Union européenne, selon Eurostat (données de 2021). Avec 10,9 % des plus de 65 ans en situation de risque de pauvreté, la France affiche l'un des taux les plus bas. A contrario l'Allemagne qui affiche un âge légal de départ de 67 ans à un taux de pauvreté de 19,6% parmi les plus hauts d'Europe

Financements
Les propositions de la CGT

Ce qu'il faut, c'est augmenter les recettes pour financer de nouveaux droits et éviter la dégradation des pensions :

• **Mobiliser les 157 milliards d'euros annuels d'aides publiques aux entreprises** : c'est 13 fois le déficit annoncé des retraites !

• Intégrer dans les cotisations sociales les primes des fonctionnaires, l'intéressement et la participation.

• **Mettre fin aux 28% d'écart de salaire** entre les femmes et les hommes : ça rapporterait 6 milliards d'euros aux caisses de retraite.

• Augmenter les cotisations de 0,8 point : soit 8.25€ par mois de cotisations salariales et 8.25€ de cotisations patronales pour un SMIC à 2 000 €.

• **Cesser d'exonérer de cotisations sociales les dividendes et les revenus financiers des entreprises**. Et il y a de quoi faire : en 2022, les actionnaires des sociétés du CAC 40 ont touché 80 milliards d'euros…

• **Augmenter les salaires**, puisque mécaniquement cela augmente les cotisations sociales pour financer les pensions et garantit de meilleurs droits à la retraite. Dans le privé, 5% de hausse des salaires rapportait 9 milliards d'euros de cotisations : la moitié de ce que le gouvernement espère économiser avec sa réforme injuste.

• **Augmenter de 5% le point d'indice de la fonction publique** représenterait 1,25 milliard € de cotisations retraites. Si le point d'indice avait suivi l'inflation depuis 2010, ça ferait 5 milliards d'euros de cotisations supplémentaires dans les conditions actuelles.

• **Recruter** : on estime à environ 1,7 million le nombre d'emplois qui pourraient être créés avec le passage aux 32h dans le privé, soit 13,6 Milliards de cotisations retraites supplémentaires. En recrutant les 400 000 fonctionnaires nécessaires dans la fonction publique hospitalière, 5 milliards d'euros supplémentaires seraient collectés pour les retraites.

****